



DATE DE PUBLICATION : 16 SEPTEMBRE 2024

Le Directeur départemental

Délégation de signature donnée par le directeur départemental des Alpes-Maritimes au responsable de service à Nice

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis LAURETOU, Directeur régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 9 septembre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Thierry BERGER**, responsable de service à Nice, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, pour la partie le concernant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BERGER, délégation est donnée à **Monsieur Philippe GERARD**, son adjoint.

Fait à Nice, le 11 septembre 2024

Philippe BILLARD